From: MINART Stéphane <stephane.minart@diplomatie.gouv.fr>

To: registry@ohchr.org

Cc: Thierry LION <thierry.lion@diplomatie.gouv.fr>, DE KYTSPOTTER Vincent <vincent.de-

kytspotter@diplomatie.gouv.fr> Date: 09/02/2017 15:01

Subject: Contribution FRANCE\_Publication d'un rapport sur l'objection de conscience au service

militaire

## Bonjour,

En réponse à la demande du Haut-Commissariat des nations unies aux droits de l'Homme par lettre du 11 janvier 2017, la France vous communique ses éléments dans la perspective de la publication d'un rapport sur « l'objection de conscience au service militaire ».

En France, la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 a suspendu la forme militaire du service national pour tous les Français nés après le 31 décembre 1978.

Selon cette même loi, l'appel sous les drapeaux peut être rétabli à tout moment, par une loi, dès lors que les conditions de la défense de la nation l'exigent ou que les objectifs assignés aux armées le nécessitent.

La loi ne prévoit aucune possibilité de se déclarer objecteur de conscience. Les mesures définissant les conditions de cette déclaration devraient nécessairement figurer dans le texte de la loi portant rétablissement de l'appel sous les drapeaux, si cette hypothèse devait se réaliser.

La France dispose d'un service national universel d'une journée, la journée défense et citoyenneté. La participation y est obligatoire pour tous les citoyens français, femmes et hommes, sauf dans le cas où un handicap rendrait inapte à y participer. Cette journée doit être accomplie entre le 16e et le 25e anniversaire. Les participants à cette journée ne sont pas placés sous le statut militaire mais sous celui de participants du service public.

Le recensement obligatoire pour tout jeune Français de 16 ans permet à l'administration de convoquer les jeunes citoyens à la journée défense et citoyenneté.

L'attestation de participation à cette journée est nécessaire pour s'inscrire aux concours et examens de l'État (permis de conduire, baccalauréat) jusqu'à 28 ans.

## Cordialement

CRC2 (LTC) Stéphane MINART | Conseiller militaire adjoint / Deputy military adviser | Mission Permanente de la France auprès des Nations Unies / Permanent Mission of France to the United Nations

Tel: +1 (212) 702 4929 | Cell: +1 (646) 479 - 7325 | PNIA: 821 331 91

02 | **Email**: <u>stephane.minart@diplomatie.gouv.fr</u>

Adresse: One Dag Hammarskjöld Plaza - 245 East 47th Street, 44th Floor - New York, NY 10017 -

Etats-Unis